

Mission M11

Enseignement

RECETTES	417 307 564
FONCTIONNEMENT :	122 407 564
INVESTISSEMENT :	294 900 000
DEPENSES	5 429 284 819
FONCTIONNEMENT :	4 031 451 513
INVESTISSEMENT :	1 397 833 306

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à **1 451 248 625 F**.

Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

La Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) :

La gestion de l'enseignement technique agricole a été transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie le 1er janvier 2012.

Ce type d'enseignement, aux méthodes originales, offre des formations générales, technologiques ou professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'environnement ainsi que services aux personnes en milieu rural.

Sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie, la DAFE met en œuvre les cinq missions dévolues à l'enseignement agricole : la formation, l'expérimentation, l'insertion, l'animation du territoire et la coopération internationale.

Dans ce cadre, la DAFE est notamment chargée de :

- continues, relevant de l'enseignement agricole,
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes,
- contribuer à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes,
- participer à des actions de coopération régionale,
- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'enseignement agricole,
- participer à l'information, l'orientation et l'affectation des élèves.

La Direction Générale des Enseignement (DGE) :

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé direction général des services les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.

En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires :

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public
- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants
- planifier et organiser les formations
- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement
- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré
- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

- organiser des formations générales, professionnelles et technologiques, initiales et

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public :

- établir le PPI des lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves
- assurer, en concertation avec la DITTT, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées
- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé :

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie
- gestion des aides financières à l'enseignement privé
- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire :

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement
- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Historique

	CA 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
RECETTES	111 950 165	254 805 000	250 421 504	66%	417 307 564	273%
Fonctionnement	111 950 165	174 355 000	104 975 000	72%	122 407 564	9%
I. CHAMPMOREAU						
P1102-Formation initiale des enseignants du 1er degré public	459 508	-	-		-	-100%
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	111 324 315	174 355 000	104 975 000	72%	122 407 564	10%
P1104-Enseignement technique agricole	166 342	-	-		-	-100%
Investissement	-	80 450 000	145 446 504	0%	294 900 000	
I. CHAMPMOREAU						
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	-	-	-		100 000 000	
P1105-Enseignement privé	-	45 000 000	30 000 000	0%	50 000 000	
V. MULIAVA						
P1104-Enseignement technique agricole	-	12 300 000	9 696 504		68 700 000	
P1106-Enseignement second degré public	-	23 150 000	105 750 000	0%	76 200 000	
DEPENSES	4 935 201 949	4 692 893 580	4 536 395 292	98%	5 429 284 819	10%
Fonctionnement	4 032 613 101	4 017 239 697	3 963 456 897	98%	4 031 451 513	0%
A. DIGOUE						
P1104-Enseignement technique agricole	208 679	300 000	179 156	63%	220 000	5%
I. CHAMPMOREAU						
P1101-Enseignement du premier degré	60 083 946	69 808 411	64 314 272	85%	53 815 000	-10%
P1102-Formation initiale des enseignants du 1er degré public	286 612 351	286 644 222	281 099 821	100%	282 010 000	-2%
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	392 708 932	381 988 789	365 640 270	92%	382 346 771	-3%
P1104-Enseignement technique agricole	193 835 408	192 884 200	192 837 908	100%	192 275 425	-1%
P1105-Enseignement privé	1 900 922 117	1 891 349 213	1 883 864 546	100%	1 882 464 223	-1%
P1106-Enseignement second degré public	1 012 822 715	1 054 484 062	1 037 916 965	99%	1 100 996 135	9%
T. SANTA						
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	146 960 000	139 780 800	137 603 959	100%	137 323 959	-7%
V. MULIAVA						
P1101-Enseignement du premier degré	38 458 953	-	-	74%	-	-100%
Investissement	902 588 848	675 653 883	572 938 395	99%	1 397 833 306	55%
I. CHAMPMOREAU						
P1101-Enseignement du premier degré	63 800	-	-	80%	-	-100%
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	1 865 500	1 106 349	964 600	100%	247 000 000	13140%
P1104-Enseignement technique agricole	22 213 240	-	-	100%	2 900 000	-87%
P1105-Enseignement privé	293 327 351	344 000 000	253 327 351	100%	552 574 153	88%
P1106-Enseignement second degré public	553 815 939	264 392 300	261 728 177	98%	200 631 282	-64%
T. SANTA						
P1103-Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	3 579 900	3 579 900	-	100%	5 727 871	60%
V. MULIAVA						
P1104-Enseignement technique agricole	-	19 678 942	16 338 723		229 000 000	
P1106-Enseignement second degré public	27 723 118	42 896 392	40 579 544	100%	160 000 000	477%

Enjeux et contexte

Direction de l'enseignement

Malgré les indicateurs financiers dégradés et les réductions à opérer à nouveau sur les demandes de dotations budgétaires 2022, la direction de l'enseignement porte l'ambition de poursuivre sa feuille de route pour que l'enseignement dispensé dans toutes les écoles de la Nouvelle-Calédonie, où qu'elles soient, réponde à la hauteur des exigences souhaitées.

Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

L'enseignement technique agricole, dont la gestion a été transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012, offre des formations générales, technologiques et professionnelles conduisant à des métiers relevant de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières économiques de la production et des services aux territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ainsi qu'à l'éducation, à la citoyenneté, et à l'environnement. L'enseignement agricole amène les jeunes vers l'emploi, en lien étroit avec les professionnels. Par son approche originale, il concourt à limiter le décrochage scolaire. C'est un outil au service du territoire qui se mobilise pour répondre à l'enjeu majeur de développement de la production agricole calédonienne.

Chaque année, plus de 600 jeunes sont accueillis dans ces filières, de la 4^{ème} de l'enseignement agricole au BTS agricole en formation initiale, en formation professionnelle continue et par apprentissage.

Objectifs

Direction de l'enseignement

La réforme de l'enseignement, votée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, apporte des réponses dans la volonté d'affirmer la cohérence dans le suivi du parcours scolaire de l'élève, de la maternelle au collège. De nouveaux programmes scolaires, la création d'un cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) destiné à fluidifier le passage entre le primaire et le collège, l'introduction du livret scolaire unique (LSU) permet un meilleur suivi et une évaluation plus régulière des progrès des élèves.

Le LSU-NC va également connaître d'autres évolutions, il a vocation à devenir un système d'informations pour la direction et le gouvernement permettant de communiquer directement avec les parents et les enseignants et enfin un outil statistique pour suivre au mieux la réalité de la mise en œuvre des enseignements. C'est le projet le plus important de la direction pour son évolution future.

Dans ce cadre de prise en considération du parcours scolaire et de la continuité des apprentissages, la direction de l'enseignement se recentre sur ses compétences pédagogiques et les missions qu'elle se fixe en tout premier lieu : prendre en charge la diversité des élèves, renforcer leurs compétences de base dans le cadre du socle commun de connaissances et accompagner les enseignants dans leurs pratiques de classe au-delà du contrôle lié à l'inspection.

La pleine réussite de la conduite et de la mise en œuvre de ces orientations repose sur l'engagement et la performance des enseignants au service de tous les élèves.

La diversité et la pertinence des pratiques pédagogiques, les actions à mettre en œuvre seront soutenues par les formations, un renforcement du travail des conseillers pédagogiques sur le terrain et le contrôle exercé par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

La direction de l'enseignement, centrée sur ses missions pédagogiques, continue donc à œuvrer pour une école de qualité malgré le contexte affiché.

Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Le budget primitif 2022, est axé sur les dépenses essentielles liées au fonctionnement des établissements chargés d'enseignement agricole et sur la réalisation de leurs projets pédagogiques. Il doit également permettre le renouvellement, a minima, d'équipements pédagogiques vétustes.

A noter que la prise en charge directe des salaires des agents est assurée par l'État (ministère de l'agriculture, de l'alimentation) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG), soit 83 ETPT de postes permanents dans les établissements d'enseignement de Pouembout (lycée Michel Rocard) de Houailou (lycée d'enseignement professionnel agricole Do Neva) et du Mont-Dore (classes de CAP agricoles).

Programme P1101

Enseignement du premier degré

RECETTES		-
	FONCTIONNEMENT :	-
DEPENSES		53 815 000
	FONCTIONNEMENT :	53 815 000
	INVESTISSEMENT :	-

Action A1101-01 : Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	37 351 535	47 648 562	45 046 814	84%	34 800 000	-7%
(011) charges a caractere general	28 270 275	46 518 562	44 453 244	94%	34 800 000	23%
(65) autres charges de gestion courante	8 965 010	1 100 000	563 770	62%	-	-100%
(67) charges exceptionnelles	116 250	30 000	29 800	97%	-	-100%

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Dépenses : 34 800 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Les projets d'école et les projets fédérateurs restent en vigueur dans les écoles.

Selon le projet, la mise en œuvre sera réorientée ou redéfinie. L'efficacité d'un projet ne tient pas uniquement aux dotations financières sollicitées.

Les projets d'école et les projets fédérateurs : chaque projet planifié par l'école sera évalué par l'inspecteur (IAP) pour identifier les réels besoins nécessaires à sa réalisation. Au regard de la contrainte budgétaire, il est demandé aux équipes pédagogiques de produire des projets sans mobilisation de moyens financiers importants.

Une dotation de 2 MF est sera sollicitée pour l'achat d'ouvrages pédagogiques, de matériel didactiques et d'outils pédagogiques spécifiques permettant la mise en œuvre des priorités du gouvernement (maîtrise des fondamentaux, « égalité fille-garçons » et la lutte contre les violences intra familial à destination de toutes les écoles du 1er degré public.

Le fonctionnement général des actions pour la réussite scolaire : Il s'agit des frais de fonctionnement liés aux transports, déplacements, missions, indemnités journalières, indispensables à l'exécution des missions. **(4,8 MF)**

Au regard de la situation délicate des structures de l'ASEE et de la FELP, un accompagnement soutenu sera nécessaire au bénéfice de ces structures. Celui-ci, nécessite un moyen humain supplémentaire basé sur Koné (demande de création de poste de conseiller pédagogique) au regard du nombre

d'écoles supplémentaires à couvrir, une augmentation de dotations dédiées « aux indemnités de transports et journalières » est indispensable.

La direction doit également veiller à apporter aux enseignants tout le soutien nécessaire afin de favoriser le développement et la qualité de l'enseignement. L'objectif reste la progression des élèves vers le meilleur niveau de maîtrise possible dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

En conséquence, il convient de conserver les dotations affectées à ces lignes budgétaires de telle sorte que la mission de base de la direction de l'enseignement soit réalisée et que les conseillers pédagogiques, les inspecteurs, puissent effectuer leurs missions d'accompagnement auprès des enseignants dans toutes les écoles, aussi isolées soient-elles.

Les maîtres formateurs : La direction de l'enseignement utilise la compétence des maîtres formateurs sur leur temps de décharge pour participer à la conduite de certaines actions obligatoires (accompagnement des instituteurs et des professeurs des écoles).

La DENC rembourse notamment aux provinces (employeurs), les indemnités et les salaires des suppléants mis à disposition pour le remplacement des maîtres formateurs en mission.

La dotation sollicitée de **30 MF** permettra de prendre en compte dans sa totalité les sommes dues aux provinces sud, nord et îles. A noter que cette dotation devrait fortement diminuer dans les années à venir suite à une modification des actions menées différemment par les maîtres formateurs.

Action A1101-02 : Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	330 256	653 000	611 502	81%	500 000	51%
(011) charges a caractere general	330 256	653 000	611 502	81%	500 000	51%

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Dépenses : 500 000 F

Fonctionnement

Dépenses

La formation continue des enseignants et les missions exercées par les inspecteurs de l'enseignement primaire jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du système éducatif.

La formation continue

Un accompagnement des maîtres pour une pratique d'enseignement efficace s'avère essentiel. En s'inscrivant dans un nouveau cadre de réforme, les équipes pédagogiques devront s'adapter aux évolutions et s'appropriier les nouveaux programmes scolaires. Le plan de formation se construit en concertation avec le second degré et les provinces afin de partager une formation et une culture commune.

Ainsi, les axes essentiels des stages de formation 2022 pointent la mise en œuvre des évolutions du système éducatif, la construction du parcours professionnel et la valorisation des compétences.

Evolution essentielle

- La formation ouverte et/ou à distance (FOAD) concerne les formations que l'on peut suivre sur un ordinateur, une tablette ou même sur son smartphone, en direct ou en différé, accompagné ou non. La direction propose désormais aux enseignants de se connecter à la plateforme M@gistère qui offre un grand nombre de parcours de formation. En 2021, des parcours ont été produits par les conseillers pédagogiques de la DENC ou les enseignants eux-mêmes. Le développement ou l'acquisition de nouvelles compétences sous cette forme comportent de nombreux avantages : économie sur les déplacements, disponibilité plus large pour l'apprentissage, choix de formations...
- La formation des enseignants pour enseigner à distance (COVID).

Le contrôle pédagogique des enseignants du secteur public, et depuis peu, celui des enseignements confessionnels exercé par les inspecteurs de l'enseignement primaire, vise l'évaluation des personnels. Il a pour objectif d'évaluer les pratiques et de les faire évoluer.

La régularité des contrôles constitue un indicateur quantitatif et qualitatif permettant ainsi de disposer d'éléments précis relatifs à la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles de la Nouvelle-Calédonie. Le contrôle pédagogique se prolonge, si nécessaire, de conseils ou de plans d'accompagnement de proximité.

Cette action évalue le coût des transports et indemnités (**0,5 MF**) des agents qui se déplacent dans l'exercice de leurs missions.

Action A1101-03 : Adaptation aux publics spécifiques

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	4 200	70 000	36 145	5%	270 000	6329%
(011) charges a caractere general	4 200	70 000	36 145	5%	270 000	6329%

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)**Dépenses : 270 000 F****Fonctionnement****Dépenses**

Pour répondre aux exigences d'une école inclusive, la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers spécifiques.

Pour y répondre, les équipes pédagogiques dans les écoles aménagent des parcours avec l'accompagnement des conseillers pédagogiques spécialisés de la direction. Il est donc nécessaire de prévoir la dotation relative aux nombreux déplacements à effectuer sur l'ensemble des écoles de la Nouvelle-Calédonie. Ce public étant considéré comme ultra prioritaire (**0,270 MF**).

Action A1101-04 : Soutien et pilotage

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAPM						
Dépenses	38 458 953	-	-	74%	-	-100%
(011) charges a caractere general	38 458 953	-	-	74%	-	-100%
DBAF						
Dépenses	5 788 754	6 580 000	5 463 108	84%	5 860 000	1%
(011) charges a caractere general	5 788 754	6 580 000	5 463 108	84%	5 860 000	1%
DENC						
Dépenses	16 609 201	14 856 849	13 156 703	89%	12 385 000	-25%
(011) charges a caractere general	16 604 911	14 856 849	13 156 703	89%	12 385 000	-25%
(67) charges exceptionnelles	4 290	-	-	100%	-	-100%
Investissement						
DENC						
Dépenses	63 800	-	-	80%	-	-100%
(21) immobilisations corporelles	63 800	-	-	80%	-	-100%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 5 860 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Il s'agit des dépenses d'électricité, de télécommunication, d'eau et d'assainissement de la DENC qui sont gérées par la DBAF dans le but de maîtriser les délais de paiement.

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Dépenses : 12 385 000 F

Fonctionnement

Dépenses

L'action soutien et pilotage permet de prévoir les moyens financiers indispensables (**12,385 MF**) pour mettre en œuvre les missions pédagogiques de conseil et de contrôle à mener sur le terrain.

Les personnels de la direction doivent se mobiliser sur des objectifs précis. Il s'agit de faciliter la collaboration, l'interaction et l'échange d'information avec l'ensemble des équipes dans les écoles. Il convient de participer aux réflexions sur les pratiques, à l'accompagnement et au suivi pédagogique de proximité de tous les enseignants, de contribuer à la réussite de l'entrée dans le métier des jeunes et de suivre au plus près les personnels suppléants.

L'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire doit s'exercer avec l'objectif de valoriser les pratiques de classe pour la réussite des élèves.

La mission implique de nombreux déplacements, des réunions pour évaluer, se concerter. En conséquence, il est sollicité que soit maintenue la dotation dévolue aux frais de fonctionnement courant mais aussi aux déplacements et indemnités journalières.

Programme P1102

Formation initiale des enseignants du 1er degré public

RECETTES		-
	FONCTIONNEMENT :	-
DEPENSES		282 010 000
	FONCTIONNEMENT :	282 010 000

Action A1102-02 : Processus de certification et de titularisation

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	836 509	1 875 000	1 694 949	98%	2 010 000	140%
(011) charges a caractere general	836 509	1 875 000	1 694 949	98%	2 010 000	140%

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Dépenses : 2 010 000 F

Fonctionnement

Dépenses

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation, l'institut de formation des maîtres (IFM NC) pour les instituteurs et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE de l'UNC) pour les professeurs des écoles.

Une convention d'objectifs et de moyens est signée chaque année avec l'Institut de Formation des Maîtres, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, afin de définir les moyens qui lui sont alloués pour l'accomplissement de ses missions.

La direction de l'enseignement continue d'assurer, conformément à ses obligations réglementaires, l'organisation des examens et concours (constitution des commissions et des jurys).

La dotation estimée (candidatures non effectives à ce jour) et sollicitée (**2 MF**) est indispensable au paiement des déplacements des membres de jurys de commission de validation, d'admissibilité, d'admission.

Ainsi en est-il du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI).

Action A1102-03 : Mise en œuvre des programmes de la formation initiale

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	254 272 500	250 000 000	250 000 000	100%	235 000 000	-8%
(65) autres charges de gestion courante	254 272 500	250 000 000	250 000 000	100%	235 000 000	-8%
DENC						
Recettes	459 508	-	-		-	-100%
(77) produits exceptionnels	459 508	-	-		-	-100%
Dépenses	31 503 342	34 769 222	29 404 872	100%	45 000 000	43%
(65) autres charges de gestion courante	31 503 342	34 769 222	29 404 872	100%	45 000 000	43%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 235 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Subvention à l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie : 235 MF

Pour 2022, la subvention allouée à l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie totalise la somme de 235 MF. Elle est destinée à participer aux charges de l'établissement.

Cette subvention est en baisse de 6% par rapport à celle de 2021. Malgré une baisse de ses recettes, les missions statutaires de l'IFMNC n'ont pas été impactées en 2021 qui reste marquée par l'arrêt de la convention avec l'IFAP concernant la formation continue.

Aux termes de l'atterrissage 2021, le fonds de roulement ressort au 31/12/2021 à 13 MF en fonctionnement et 58 MF en investissement pour un fonds de roulement global converti en jours de fonctionnement égal à 105 jours.

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

Dépenses : 45 000 000 F

Fonctionnement

Dépenses

La direction de l'enseignement prend en charge le complément de bourse mensuelle d'accompagnement concernant les étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} année et de 3^{ème} année en cas de non réussite au concours, en formation à l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie IFMNC sur présentation des justificatifs exigés.

Ainsi que le versement des indemnités des aides à la mise en stage pour l'ensemble des étudiants (IFMNC-ESPE), non lauréat du concours.

La formation des étudiants se destinant au métier d'instituteur s'effectue sur trois ans à l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) avec un concours de recrutement placé à l'issue de la deuxième année de formation. Les lauréats sont nommés fonctionnaires stagiaires à compter de la 3^{ème} année. Aux termes des trois années, ils sont titulaires d'un diplôme universitaire « enseigner dans le 1^{er} degré » reconnu de grade licence.

1-Bourse d'accompagnement

La délibération n° 53/CP du 21 janvier 2022 relative *au régime de l'allocation mensuelle d'accompagnement destiné aux candidats inscrits dans la formation d'instituteur*, abroge la délibération N° 404 du 20 février 2019. Il est prévu que cette allocation soit étendue aux étudiants non lauréats du concours de l'enseignement du premier degré inscrits administrativement dans les formations suivantes :

- diplôme universitaire « enseigner dans le premier degré » de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;
- master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » mention premier degré de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Cette allocation vient en complément de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux versée par l'Etat ou éventuellement complétée par une bourse provinciale ou tous types d'aides provinciales versées sur critères sociaux, permettant la poursuite ou la reprise d'études. Le montant de la bourse cumulée perçue par l'étudiant ne peut excéder la somme de 0,12 MF par mois.

Cette allocation mensuelle est attribuée dans la limite des crédits disponibles et du montant de l'enveloppe, soit une dotation de **30 MF** sollicitée pour l'année 2022.

2-Aide à la mise en stage

La délibération n° 54/CP du 21 janvier 2022 instituant en Nouvelle-Calédonie une indemnité de stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré, abroge la délibération n° 403 du 20 février 2019. Les étudiants bénéficieront d'une indemnité de stage professionnel (stages d'observation et de pratique accompagnée), selon les modalités d'attribution et le montant de l'aide fixée par arrêté du gouvernement.

Le taux de base est arrêté à dix mille francs par semaine pour les stages continus et calculée au prorata du nombre de jours effectifs pour les stages non continus et ajusté en fonction de l'affectation géographique du stage.

Une dotation de **15 MF** est sollicitée pour l'année 2022 pour que l'ensemble des étudiants puissent bénéficier de cette aide quel que soit le lieu d'affectation géographique :

- une fois le taux de base pour les stages s'effectuant dans les communes Nouméa, Dumbéa, Paita, Mont-Dore, de Boulouparis ;
- deux fois et demie le taux de base pour les stages s'effectuant dans les communes de la province Nord ainsi que Thio, l'île Ouen, Yaté, La Foa, Farino, Sarraméa, Moindou et Bourail ;
- trois fois et demie le taux de base pour les stages s'effectuant dans les communes de la province des îles Loyautés, l'île des Pins et Bélep.

Les instituteurs stagiaires (3^{ème} année) bénéficieront de la rémunération des fonctionnaires ; l'IFMNC s'acquittera des aides dues pour les stages pratiques.

Programme P1103

Enseignement sup, autres actions de soutien

à l'enseignement sco. Recherche

RECETTES		222 407 564
	FONCTIONNEMENT :	122 407 564
	INVESTISSEMENT :	100 000 000
DEPENSES		772 398 601
	FONCTIONNEMENT :	519 670 730
	INVESTISSEMENT :	252 727 871

Action A1103-01 : Soutien à l'enseignement supérieur

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	259 626 424	224 621 904	222 875 904	100%	225 513 039	-13%
(65) autres charges de gestion courante	259 626 424	224 621 904	222 875 904	100%	225 513 039	-13%
Investissement						
DGE-VR						
Recettes	-	-	-		100 000 000	
(13) subventions d'investissement	-	-	-		100 000 000	
Dépenses	912 000	-	-	100%	215 000 000	23475%
(204) subventions d'équipement versées	912 000	-	-	100%	215 000 000	23475%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR) Recettes : **100 000 000 F**

Dépenses : **440 513 039 F**

Fonctionnement

Dépenses

Le soutien à l'enseignement supérieur se traduit par le financement de plusieurs actions auprès des étudiants, organismes publics ou associations Il a notamment pour objectifs de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'accroître les taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

D'un coût global de **225,5 MF**, ce dispositif est constitué essentiellement de subventions dont :

- le soutien de l'ESPE pour la formation des professeurs des écoles (charges et Masters MEEF) soit 72,5 MF ;
- le soutien à l'UNC avec une subvention destinée aux filières des formations professionnelles d'un montant de 5 MF et une subvention s'élevant à 27,77 MF pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif comprend également un dispositif de bourses d'encouragement à la recherche pour 5,17 MF ainsi que le financement des charges de fonctionnement et des actions de la Maison de l'Etudiant, représentant une dépense de 120 MF.

Investissement

Dépenses

Dans le cadre du contrat de développement Etat-Nouvelle Calédonie 2017-2021, il est proposé d'inscrire **200 MF**. Cette opération dont le coût global d'élève à 700 MF est financée à 50% par l'Etat et à 50% par la Nouvelle-Calédonie.

Elle est destinée au développement des infrastructures de l'UNC afin de contribuer à la stratégie de développement scientifique et à l'extension des infrastructures de recherche et d'enseignement sur l'ensemble du territoire calédonien.

De plus, une subvention de 15 millions sera versée à l'université (UNC) pour la rénovation des algecos ex KNS situés à Kataviti (Koné) pour que des étudiants puissent être logés.

Recettes

La participation de l'Etat attendue en 2022 pour l'opération développement des infrastructures de l'UNC s'élève à **100 MF**.

Action A1103-02 : Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DENC						
Dépenses	9 550 000	3 800 000	3 800 000	85%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	9 550 000	3 800 000	3 800 000	85%	-	-100%
DGE-VR						
Recettes	104 975 000	104 975 000	104 975 000	100%	104 975 000	0%
(74) dotations, subventions et participations	104 975 000	104 975 000	104 975 000	100%	104 975 000	0%
Dépenses	113 391 969	116 219 320	112 774 120	98%	124 239 080	10%
(011) charges a caractere general	2 294 465	5 719 320	2 274 120	50%	13 739 080	499%
(65) autres charges de gestion courante	110 500 000	110 500 000	110 500 000	100%	110 500 000	0%
(67) charges exceptionnelles	597 504	-	-	100%	-	-100%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	953 500	1 106 349	964 600	100%	32 000 000	3256%
(21) immobilisations corporelles	953 500	1 106 349	964 600	100%	32 000 000	3256%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Recettes : 104 975 000 F

Dépenses : 156 239 080 F

Fonctionnement

Recettes

Les recettes perçues au titre de cette action s'élèvent à **104,97 MF** et correspondent à la participation de l'Etat à hauteur de 88,4 MF ainsi qu'à celle des provinces pour 16,57 MF dans le plan jeunesse outre-mer parcours d'excellence, mis en place en 2017.

Dépenses

D'un montant total de **124,23 MF**, le soutien aux autres actions d'enseignement scolaire concerne essentiellement le financement du plan jeunesse-parcours excellence mis en place en 2017 et dont l'inscription au BP 2022 s'élève à 110,5 MF. En effet, une procédure de sélection des candidats a été

mise en place afin d'attribuer les subventions en tenant compte en particulier de la qualité des projets présentés et de leur conformité au cahier des charges. A noter cependant que la dépense nette pour la Nouvelle-Calédonie s'établira à 5,5 MF.

Les dépenses de fonctionnement sont composées par ailleurs du dispositif de rééquilibrage et d'accompagnement aux concours de professeurs d'enseignement et de documentalistes, à hauteur de 2,5 MF. Il s'adresse à la fois à des étudiants en formation initiale et à des maîtres auxiliaires en formation continue. Pendant l'année des concours, trois prestations complémentaires sont apportées :

- un entraînement aux oraux du concours ;
- un accompagnement lors du séjour en métropole pour aider le candidat dans l'organisation de son séjour en métropole (accueil à l'arrivée, réservation d'hôtels, de moyens de transport). Cette prestation est confiée à campus France par voie de convention ;
- le suivi et l'accompagnement des maîtres auxiliaires par le biais de convention avec l'ESPE, ou l'association du Foyer Tutorat pour les disciplines qui ne sont pas dispensées à l'ESPE (l'éco-gestion ou la documentation, l'espagnol ou les lettres modernes).

De plus, des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments et de fourniture de petits équipements sont prévues à hauteur de 7,3 MF afin d'organiser le déplacement dans les locaux de l'école E. PANNE et à l'immeuble FLIZE, de certains personnels de la DENC.

Enfin, des dépenses de fonctionnement courant sont rattachées à cette action tels que les charges liées à l'achat de petit matériel audiovisuel/informatique, les honoraires/conseils de spécialistes, les locations de photocopieurs et les droits à l'image pour des photos historiques, les frais pour les tournages de vidéos et représentent une enveloppe de 3,9 MF.

Investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement de cette action s'élèvent à **32 MF** et concernent exclusivement l'aménagement de l'école Emily PANNE afin d'accueillir une partie du personnel de la direction.

Action A1103-03 : Soutien à la recherche

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAVAR						
Dépenses	143 160 000	135 280 800	135 280 800	100%	135 000 800	-6%
(65) autres charges de gestion courante	143 160 000	135 280 800	135 280 800	100%	135 000 800	-6%
SAP						
Dépenses	3 800 000	4 500 000	2 323 159	100%	2 323 159	-39%
(65) autres charges de gestion courante	3 800 000	4 500 000	2 323 159	100%	2 323 159	-39%
Investissement						
SAP						
Dépenses	3 579 900	3 579 900	-	100%	5 727 871	60%
(204) subventions d'équipement versees	3 579 900	3 579 900	-	100%	5 727 871	60%

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)

Dépenses : 135 000 800 F

Fonctionnement

Dépenses

L'IAC est financé en majeure partie au travers d'un contrat de développement intercollectivité - Etat qui s'achève fin 2022. Dans ce contrat, la part de la Nouvelle-Calédonie s'élève à **135 MF**. Il s'agit d'une dépense obligatoire, compte tenu de l'engagement juridique.

Service de l'aménagement et de la planification (SAP)

Dépenses : 8 051 030 F

Fonctionnement

Dépenses

Le programme « Au fil de l'eau » est fondé sur plusieurs démarches stratégiques qui associent les collectivités, le monde économique et les acteurs de la recherche :

- Le Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD) NC2025 avec notamment le renforcement du continuum enseignement supérieur - recherche et innovation ;
- Les assises de l'Eau organisées en 2008 par le Conseil économique et social ;
- La Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) qui inclut parmi les 4 domaines de spécialisation la préservation et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la chaîne au récif ;
- Le Schéma stratégique pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie qui vise notamment à identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, la loi du 22 juillet 2013 institue des politiques de site en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui visent à mieux mobiliser la recherche autour des enjeux de territoire.

En Nouvelle-Calédonie, le CRESICA (Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation CALédonien) a donc élaboré son projet partagé sur la base de ces cadres stratégiques. L'eau se trouve être à l'intersection des différents enjeux adressés et apparaît comme un fil conducteur majeur.

De fait, la thématique de l'eau doit constituer l'ouverture d'une voie de recherche structurante interdisciplinaire et interinstitutionnelle, qui réponde aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et de ses collectivités qui, à un titre ou un autre, sont toutes concernées par la gestion de l'eau. Scientifiquement, cette thématique est en lien avec la valorisation du capital naturel, la santé et la gouvernance des ressources et des espaces - à savoir les 3 piliers du CRESICA.

Objectifs globaux : Appuyer les politiques publiques concernant la gestion intégrée de l'eau et de ses usages et consolider la politique de site en matière d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) en Nouvelle-Calédonie dans un contexte d'internationalisation notamment par une diversification des sources de financements à moyen et long termes (PIA3 Outre Mer, H 2020 et 2027) associant les collectivités et le monde économique.

Objectifs spécifiques : En préalable, coordonner l'établissement d'un bilan des connaissances existantes liées à la problématique « eau » ; mise en cohérence thématique, comprenant un diagnostic scientifique sur les problématiques prioritaires en matière d'hydrologie, mobilisant les compétences et les données des scientifiques et celles des services des collectivités; Acquérir des connaissances scientifiques sur la ressource en eau, au travers de projets transversaux : De caractérisation des hydro-systèmes (qualité, quantité, fonctionnement, suivi des impacts) et de mise en perspective de cette

connaissance au regard des enjeux sociétaux, des usages et des modes de gouvernance en intégrant une prospective sur les impacts anthropiques et le changement climatique pour une aide à la décision. Il est proposé d'inscrire **2,3 MF**.

Investissement

Dépenses

La subvention au CRESICA est une opération d'investissement inscrite au contrat de développement intercollectivité - Etat qui s'achève fin 2022.

Dans ce contrat, la part de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 17,8 MF. Il s'agit d'une dépense obligatoire, compte tenu de l'engagement juridique. Le reste à financer de l'opération s'élève 3,5 MF au 31 décembre 2021.

Il est sollicité une ouverture de crédits de paiements pour l'année 2022 à hauteur du reste à financer de cette opération, soit **3,5 MF**.

Par ailleurs, il est sollicité **2,1 MF** pour l'acquisition d'équipements scientifiques.

Action A1103-04 : Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Recettes	6 349 315	69 380 000	-	13%	17 432 564	175%
(74) dotations, subventions et participations	6 349 315	69 380 000	-	13%	17 432 564	175%
Dépenses	10 140 539	37 347 565	26 190 246	24%	32 594 652	221%
(011) charges a caractere general	3 787 189	8 744 463	3 166 487	41%	4 041 550	7%
(65) autres charges de gestion courante	6 303 350	28 553 102	22 973 759	20%	28 553 102	353%
(67) charges exceptionnelles	50 000	50 000	50 000	100%	-	-100%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Recettes : 17 432 564 F

Dépenses : 32 594 652 F

Fonctionnement

Recettes

Dans le cadre de la délibération sur la santé du 23 décembre 2019 et de la convention liant l'ASSNC, la DRHFPNC et le vice-rectorat, l'ASSNC participe à hauteur de **17,43 MF** à la promotion de la santé en milieu scolaire.

Dépenses

Concernant l'action de promotion de la santé en milieu scolaire, la dépense principale est constituée par la contribution obligatoire due par la Nouvelle Calédonie aux trois collectivités provinciales au titre du projet éducatif NC pour la santé scolaire. Cela concerne plus particulièrement le suivi médical des élèves du 1^{er} degré public et privé ; cette dépense s'élève en 2022 à **28,55 MF**.

Il est par ailleurs prévu la somme de 3 MF au titre de la maintenance du logiciel Persévérance, logiciel destiné à prévenir et suivre le décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie.

Une proposition d'inscription de 1 MF est constituée de dépenses essentielles dans le cadre du projet éducatif scolaires et concernent des frais de déplacements et de mission, l'achat de petits équipements et de fournitures mais également l'achat de documentation, la publication d'annonces et d'insertion et des dépenses diverses.

Programme P1104

Enseignement technique agricole

RECETTES		68 700 000
	FONCTIONNEMENT :	-
	INVESTISSEMENT :	68 700 000
DEPENSES		424 395 425
	FONCTIONNEMENT :	192 495 425
	INVESTISSEMENT :	231 900 000

Action A1104-01 : Enseignement public

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAFE						
Recettes	166 342	-	-		-	-100%
(77) produits exceptionnels	166 342	-	-		-	-100%
Dépenses	82 478 134	81 101 380	81 101 380	100%	85 928 134	4%
(65) autres charges de gestion courante	82 478 134	81 101 380	81 101 380	100%	85 928 134	4%
Investissement						
DAFE						
Dépenses	10 511 900	-	-	100%	2 900 000	-72%
(204) subventions d'équipement versées	10 511 900	-	-	100%	2 900 000	-72%

Direction de la l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) Dépenses : 88 828 134 F

L'enseignement public agricole est assuré aujourd'hui au sein de 2 établissements : le lycée Michel Rocard dont le siège est à Pouembout et le lycée polyvalent du Mont-Dore qui accueille deux classes de CAP agricoles depuis 2017.

Fonctionnement**Dépenses****La dotation de fonctionnement du lycée Michel ROCARD**

Le lycée Michel Rocard est un EPENC qui accueille des classes menant à des diplômes de l'Éducation Nationale (EN) et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Il accueille depuis 2020 environ 960 élèves dont 1/3 pour des diplômes relevant du ministère en charge de l'agriculture. Il dispose par ailleurs du plus gros internat de Nouvelle-Calédonie avec 480 internes.

Une dotation de fonctionnement de **39 MF** est nécessaire à ce lycée pour l'accueil des élèves dans des conditions satisfaisantes et pour conduire les projets pédagogiques de l'année scolaire 2022.

La dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée Michel ROCARD :

L'accueil en internat est assuré sur 14 bâtiments distincts dont 10 pour le logement des élèves en filières agricoles.

Au regard de l'étendue de l'établissement, de l'effectif des élèves accueillis mais aussi du nombre d'actes de violence et de dégradations commis, une subvention de **33,98 MF** est allouée au lycée,

correspondant au recrutement de 6 assistants d'éducation, nécessaires pour la surveillance des élèves de jour comme de nuit.

Pour rappel, dans le cadre de la MADGG, trois assistants d'éducation, en poste au lycée sont pris en charge par l'Etat (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

La dotation destinée au petit entretien et à la mise en sécurité des locaux en cours de rénovation

Compte-tenu du retard pris pour la rénovation des bâtiments du lycée Michel Rocard (partie enseignement agricole), une enveloppe budgétaire de **3 MF** est prévue en 2022, afin de prévoir des petits travaux d'entretien et de maintien en sécurité des bâtiments.

La dotation de fonctionnement spécifique au lycée polyvalent du Mont-Dore pour le fonctionnement pédagogique de ses deux filières agricoles

Le lycée polyvalent du Mont Dore accueille depuis 2017 deux classes de CAP agricoles. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement relatives à la parcelle pédagogique agricole ainsi qu'aux actions du projet d'établissement conduites pour les filières agricoles, une dotation spécifique de **3,25 MF** est attribuée au lycée polyvalent du Mont Dore.

Subvention de fonctionnement de l'exploitation agricole à vocation pédagogique du lycée agricole et général Michel ROCARD

Une subvention annuelle de **2,5 MF** doit permettre d'assurer le fonctionnement minimum de l'exploitation agricole du lycée Michel Rocard et notamment la prise en charge du troupeau, support pédagogique.

Subventions de fonctionnement pour les CFPPA Sud et Nord du lycée agricole et général Michel ROCARD

Les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) sont des centres constitutifs du lycée Michel Rocard dont l'équilibre financier est fragile. En 2021, la crise sanitaire a engendré l'annulation de plusieurs formations continues, mettant en difficulté financière le lycée.

Comme les autres structures publiques de formation professionnelle continue de Nouvelle-Calédonie, ces outils de formation nécessitent une subvention de fonctionnement de **2 MF par centre**, pour perdurer et assurer leurs missions de service public au sein du lycée Michel Rocard.

Investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2022, visent uniquement à couvrir des dépenses indispensables pour les Établissements, notamment en matière de sécurité :

- renouvellement d'une partie des ordinateurs obsolètes du lycée Michel Rocard (2 MF). En effet, la maîtrise des outils bureautiques s'avère indispensable de nos jours; nous avons pu le constater dans le cadre de la continuité pédagogique ;
- sécurisation de la parcelle agricole du lycée polyvalent du Mont Dore, par une fermeture grillagée. Coût estimé des travaux de sécurisation de ce plateau technique d'enseignement : 0,9 MF.

Action A1104-02 : Enseignement privé temps plein

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	45 750 000	45 000 000	45 000 000	100%	52 865 000	16%
(65) autres charges de gestion courante	45 750 000	45 000 000	45 000 000	100%	52 865 000	16%
Investissement						
DAFE						
Dépenses	5 000 000	-	-	100%	-	-100%
(204) subventions d'équipement versees	5 000 000	-	-	100%	-	-100%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE) Dépenses : 52 865 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Le lycée professionnel agricole Do Neva, situé à Houaïlou, fait partie de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Évangélique (ASEE). Il prévoit d'accueillir une centaine d'élèves en 2022 sur des formations initiales du CAP agricole aux bacs professionnels des filières agricoles ou de services à la personne en milieu rural. La dotation de fonctionnement est sollicitée par rapport aux références des années précédentes, à hauteur de **44 MF**.

Une dotation est également prévue pour faire face aux remplacements temporaires d'enseignants pour cause de maladie, maternité, accident du travail, formation longue du titulaire du poste, qui ne peuvent donner lieu à la conclusion d'un contrat annuel avec l'Etat dans le cadre de la MADGG. Ces remplacements temporaires d'enseignants, pris en charge par l'ASEE, sont ensuite remboursés par la Nouvelle-Calédonie. Selon les éléments disponibles à ce jour, **8,86 MF** sont nécessaires pour assurer le remboursement des avances de fonds faites par l'ASEE au cours de l'année 2021, suite à 3 congés maternité.

Action A1104-03 : Enseignement privé rythme alterné

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	49 086 228	55 792 000	55 792 000	100%	43 322 491	-12%
(011) charges a caractere general	5 295 142	-	-	100%	-	-100%
(65) autres charges de gestion courante	43 791 086	55 792 000	55 792 000	100%	43 322 491	-1%
Investissement						
DAFE						
Dépenses	6 701 340	-	-	100%	-	-100%
(204) subventions d'équipement versees	6 701 340	-	-	100%	-	-100%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE) Dépenses : 43 322 491 F

Fonctionnement

Dépenses

Les maisons familiales rurales sont des établissements d'enseignement agricole à taille humaine, des lieux de vie (la plupart des jeunes sont internes) proposant une approche globale du jeune et de ses lieux de formation. Sous statut associatif, elles agissent pour accompagner, former et éduquer les jeunes tout en luttant contre le décrochage scolaire. Elles assurent des formations par alternance, s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement agricole et dont le financement s'appuie sur les dotations attribuées par le budget de la Nouvelle-Calédonie.

Pour la rentrée 2022, la carte scolaire proposée au sein de ces établissements évolue, après avis du conseil consultatif de l'enseignement agricole qui s'est tenu le 5 décembre 2021, de la façon suivante :

- Mise en place d'un CAP agricole « services aux personnes et vente en espace rural » à la MFR de Poindimié et à la MFR Sud de La Foa ;
- Création d'un CAP agricole « Métiers de l'agriculture », support « ruminants » est également proposé à la MFR Sud de La Foa ;
- La formation DIMA proposée à la MFR de Bélep est supprimée à la rentrée 2022.

Les MFR prévoient d'accueillir un peu plus de 110 élèves à la rentrée scolaire 2022.

Les crédits proposés au budget primitif 2022, soit **43,3 MF** sont indispensables au fonctionnement de ces établissements d'enseignement privés à rythme approprié.

Action A1104-04 : Développement et ouverture sociale de l'élève

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	12 300 698	10 156 620	10 156 620	100%	9 424 800	-23%
(011) charges a caractere general	2 530 000	2 050 000	2 050 000	100%	2 000 000	-21%
(65) autres charges de gestion courante	9 770 698	8 106 620	8 106 620	100%	7 424 800	-24%

Direction de la l'agriculture, de la foret et de l'environnement (DAFE) Dépenses : 9 424 800 F

Fonctionnement

Dépenses

Parmi les cinq missions de l'enseignement agricole, figure l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Ce budget primitif 2022 a pour objectif de maintenir les efforts engagés par la Nouvelle-Calédonie pour accompagner les élèves dans leur réussite scolaire.

C'est pourquoi, un certain nombre de projets innovants mis en place en vue d'accompagner les jeunes dans leur orientation et de limiter le décrochage scolaire sont maintenus en 2022 :

- l'animation d'une mission d'aide à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle, mise en place au sein du lycée Michel Rocard qui assure par ailleurs un accompagnement scolaire personnalisé d'une centaine de jeunes du lycée Michel Rocard mais également du lycée de Do Neva. Les actions de cette mission sont multiples et complémentaires (participation au forum des métiers ; création de partenariats avec le monde professionnel...). Elles sont construites sur des liens étroits tissés entre les différentes entités constituantes de la communauté pédagogique. Le financement de l'animatrice embauchée par le lycée Michel Rocard à cet effet, et des actions qu'elle porte, s'élève à 6,2 MF.
- la mise en place d'une prestation de coaching (1,5 MF) et un accompagnement individualisé de soutien scolaire (0,5 MF), pour les bacheliers qui souhaitent poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur agricole en métropole.
- la prise en charge à hauteur de 0,9 MF des cours de code de la route et le passage du permis de conduire B pour les élèves des 1^{ère} et terminale « services aux personnes et aux territoires » et « productions horticoles » du lycée professionnel agricole Do Neva. Le permis de conduire constitue en effet un élément décisif pour l'insertion des élèves en milieu rural, premier facteur d'accès à l'emploi, et constitue pour certains élèves un outil d'ancrage scolaire.

Action A1104-06 : Soutien et pilotage

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DAFE						
Dépenses	1 020 348	834 200	787 908	80%	735 000	-28%
(011) charges a caractere general	1 020 348	834 200	787 908	80%	735 000	-28%
DBAF						
Dépenses	208 679	300 000	179 156	63%	220 000	5%
(011) charges a caractere general	208 679	300 000	179 156	63%	220 000	5%
Investissement						
DAPM						
Recettes	-	12 300 000	9 696 504		68 700 000	
(13) subventions d'investissement	-	12 300 000	9 696 504		68 700 000	
Dépenses	-	19 678 942	16 338 723		229 000 000	
(20) immobilisations incorporelles	-	18 093 034	14 752 815		29 000 000	
(21) immobilisations corporelles	-	1 585 908	1 585 908		-	
(23) immobilisations en cours	-	-	-		200 000 000	

Direction de la l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) Dépenses : 735 000 F

Fonctionnement

Dépenses

L'action de soutien et pilotage contribue à la prise en charge d'une petite partie des frais de fonctionnement (**0,735 MF**) liés aux missions exercées par la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit essentiellement de frais d'affranchissement, de télécommunications, d'entretien et de nettoyage des locaux. Elle permet également de conduire quelques actions de communication en faveur de l'enseignement technique agricole notamment lors des foires agricoles de Bourail et Koumac et sur des salons destinés aux élèves et futurs étudiants.

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)

Recettes : 68 700 000 F
Dépenses : 229 000 000 F

Investissement

Recettes

Les recettes inscrites (**68,7 MF**) correspondent à la part de l'Etat à l'opération de rénovation du lycée agricole Michel Rocard de Pouembout, inscrite au contrat de développement 2017-2021, et seront appelées au fur et à mesure de l'avancée de l'opération.

Dépenses

Il concerne les dépenses de MOE (**29 MF**) et de travaux (**200 MF**) pour la rénovation du lycée de Pouembout dont l'opération est inscrite au contrat de développement 2017-2021.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 220 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Il s'agit des dépenses de télécommunication de la DAFE qui sont gérées par la DBAF dans le but de maîtriser les délais de paiement.

Programme P1105

Enseignement privé

RECETTES		50 000 000
	INVESTISSEMENT :	50 000 000
DEPENSES		2 435 038 376
	FONCTIONNEMENT :	1 882 464 223
	INVESTISSEMENT :	552 574 153

Action A1105-02 : Enseignement second degré privé

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	1 900 922 117	1 891 349 213	1 883 864 546	100%	1 882 464 223	-1%
(011) charges a caractere general	465 088	4 210 625	4 210 625	94%	70 625	-85%
(65) autres charges de gestion courante	1 900 457 029	1 887 138 588	1 879 653 921	100%	1 882 393 598	-1%
Investissement						
DBAF						
Dépenses	253 327 351	254 000 000	253 327 351	100%	252 574 153	0%
(204) subventions d'equipement versees	253 327 351	254 000 000	253 327 351	100%	252 574 153	0%
DGE-VR						
Recettes	-	45 000 000	30 000 000	0%	50 000 000	
(13) subventions d'investissement	-	45 000 000	30 000 000	0%	50 000 000	
Dépenses	40 000 000	90 000 000	-	100%	300 000 000	650%
(204) subventions d'equipement versees	40 000 000	90 000 000	-	100%	100 000 000	150%
(27) autres immobilisations financieres	-	-	-		200 000 000	

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 252 574 153 F

Investissement

Dépenses

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE), la Nouvelle-Calédonie verse une subvention d'investissement correspondant au remboursement des annuités pour trois emprunts, de la DDEC, d'un montant total de 3 070 MF et d'un emprunt de l'ASEE de 220 MF. La Nouvelle-Calédonie poursuit donc en 2022 son financement :

- subvention ASEE-Remboursement d'emprunt : 17 MF ;
- subvention DDEC – Remboursement d'emprunt : 235,5 MF.

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Recettes : 50 000 000 F

Dépenses : 2 182 464 223 F

Fonctionnement

Dépenses

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2022, majoritairement composées de contributions obligatoires, s'inscrivent dans la continuité de celles de 2021. Elles se comprennent notamment :

Le Forfait d'externat : 1 848,878 MF

L'année 2021 a confirmé la tendance à la baisse des effectifs, cependant, dans le second degré, elle concerne uniquement l'enseignement public. Avec 8 956 élèves constatés à la rentrée, les effectifs des établissements privés sous contrat demeurent stables sur un an (+0,3%), ce qui résulte d'une hausse des effectifs en collèges et lycées GT et d'une baisse en lycées professionnels. La baisse des effectifs attendue à la rentrée 2022 concernerait les deux secteurs d'enseignement. Les établissements publics scolariseraient 22 420 élèves (-0,9% soit -210 élèves). Quant au secteur privé, il regrouperait 8 930 élèves (-0,3% soit -30 élèves).

Le forfait d'externat est versé en trois « termes » correspondant aux trois trimestres de l'année scolaire ; il est rappelé que des versements d'acomptes sur les deux premiers termes ont été mis en place depuis 2014 pour l'ASEE et la DDEC et depuis 2016 pour la FELP, ce qui permet aux directions de disposer d'une trésorerie suffisante dès le début de l'année scolaire. La régularisation sur la base des effectifs réels est opérée avec le versement du 3ème terme.

Subventions liées au projet éducatif enseignement privé : 18,5 MF

A l'instar de ce qui est pratiqué dans l'enseignement public depuis plusieurs années, il est proposé de globaliser les crédits de subventions dédiés aux trois directions. Les crédits sont destinés à financer plusieurs axes :

- les fonds sociaux sont versés aux directions de l'enseignement privé pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides sont soit financières, soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco -dentaires, aux matériels professionnels ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, accès à la restauration scolaire) ;
- les actions artistiques et culturelles dont les crédits sont versés sur proposition de la commission de validation des projets d'actions artistiques et culturelles, en fonction de leur qualité ;
- crédits pédagogiques: ils sont répartis au prorata des effectifs d'élèves du second degré. Par ailleurs, ils incluent les financements liés à la convention avec l'institut d'études politiques de Paris.

Une subvention de fonctionnement : 15 MF

Cette subvention exceptionnelle porte sur l'accompagnement de la Nouvelle-Calédonie durant la phase de redressement judiciaire visant à permettre à l'alliance scolaire de l'église évangélique et à la fédération de l'enseignement libre protestant de poursuivre leur mission d'éducation auprès de la jeunesse calédonienne.

Le montant de la subvention exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie aux dépenses de l'alliance scolaire de l'église évangélique au titre de l'année 2022 est estimé à 7,5 MF, pour le paiement des salaires du directeur.

De la même manière, le montant de la subvention exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie aux dépenses de la fédération de l'enseignement libre protestant au titre de l'année 2022 est estimé à 7,5 MF, pour le paiement des salaires du directeur.

Une enveloppe au titre d'honoraires médicaux et paramédicaux : 0,7 MF**Investissement**

Recettes

D'un montant de **50 MF**, la recette d'investissement liée à l'enseignement du second degré privé correspond à la participation de l'Etat au titre du contrat de développement 2017-2020 destiné à la rénovation des internats de DO NEVA et DES BOUGAINVILLIERS.

Dépenses

Pour l'année 2022, les dépenses totales d'investissement pour l'enseignement du second degré privé s'élèvent à **300 MF** et sont réparties comme suit :

- une subvention de 23 MF est prévue au bénéfice de la FELP dans le cadre de la réhabilitation de l'internat des Bougainvilliers ;
- une subvention destinée à l'ASEE à hauteur de 77 MF est prévue dans le cadre du financement de la rénovation de l'internat DO NEVA ;
- L'ASEE rencontre des difficultés de trésorerie (dont une dette auprès de la CAFAT). Pour éviter la dissolution de la structure, il est proposé de verser une créance remboursable de 200 MF.

Programme P1106 Enseignement second degré public

RECETTES		76 200 000
	FONCTIONNEMENT :	-
	INVESTISSEMENT :	76 200 000
DEPENSES		1 461 627 417
	FONCTIONNEMENT :	1 100 996 135
	INVESTISSEMENT :	360 631 282

Action A1106-01 : Enseignement en collège

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	70 426 340	64 636 575	64 636 575	100%	66 436 575	-6%
(65) autres charges de gestion courante	70 426 340	64 636 575	64 636 575	100%	66 436 575	-6%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 66 436 575 F

Fonctionnement

Dépenses

Les crédits proposés au budget primitif 2022 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques en faveur du second degré public en collège. 66,4 MF sont consacrés aux contributions obligatoires globalisées liées au projet éducatif en Collège.

Action A1106-02 : Enseignement général et technique en lycée

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	63 547 000	61 730 750	59 730 750	100%	62 142 750	-2%
(65) autres charges de gestion courante	63 547 000	61 730 750	59 730 750	100%	62 142 750	-2%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	50 254 392	51 683 413	51 683 413	100%	68 807 526	37%
(204) subventions d'équipement versées	50 254 392	51 683 413	51 683 413	100%	68 807 526	37%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 130 950 276 F

Fonctionnement

Dépenses

L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation : la voie générale et la voie technologique qui préparent toutes les deux au baccalauréat général ou technologique. Elles ont pour mission principale de préparer les lycéens à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La Nouvelle-Calédonie connaît une augmentation régulière du taux de passage en LGT. Désormais, plus d'un élève sur deux poursuit ses études en seconde générale et technologique, à l'issue de la classe de troisième.

Les objectifs assignés au système éducatif se déclinent pour le lycée d'enseignement général et technologique autour des axes suivants :

- améliorer les résultats au baccalauréat général et technologique et à améliorer le taux de réussite en licence ;
- mieux accueillir les élèves en classe de seconde pour réduire l'échec scolaire et la réorientation ;
- accroître la part des bacheliers dans chaque génération de manière à passer de 63% de taux d'accès au baccalauréat d'une classe d'âge à 75% dans les cinq prochaines années ;
- rééquilibrer les flux d'élèves notamment par l'augmentation du pourcentage d'élèves en filières scientifiques et technologiques industrielles et de la proportion de filles dans ces mêmes formations ;
- améliorer les compétences, notamment orales, en langues vivantes étrangères avec pour objectif la maîtrise de deux langues vivantes à l'issue de la scolarité en lycée ;
- mieux informer les élèves sur les débouchés professionnels et sur les poursuites d'études pour favoriser la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Les crédits proposés au budget primitif 2022 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques du second degré et post bac en lycées d'enseignement général et technologiques liées au projet éducatif (**61,68 MF**).

Comme pour les collèges, ces crédits sont versés sous forme de subventions globalisées afin de couvrir les dépenses suivantes :

- remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement-restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- cotisations CAFAT pour la couverture des accidents, fonds sociaux lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves ;
- subventions destinées (comme pour les collèges) à soutenir les cinq axes du projet d'établissement.

Enfin est également prévu le versement d'une subvention de **0,46 MF** à l'association AS2MATHS.

Investissement

Dépenses

D'un montant global de **68,8 MF**, les dépenses d'investissement prévues concernent :

- les subventions globalisées d'équipements pédagogiques pour 16 MF ;
- les subventions globalisées d'équipement pédagogique informatique pour 52,8 MF.

Action A1106-03 : Enseignement professionnel sous statut scolaire

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	43 037 000	40 885 150	40 885 150	100%	40 885 150	-5%
(65) autres charges de gestion courante	43 037 000	40 885 150	40 885 150	100%	40 885 150	-5%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	45 245 608	37 816 587	37 816 587	100%	60 838 214	34%
(204) subventions d'équipement versees	45 245 608	37 816 587	37 816 587	100%	60 838 214	34%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 101 723 364 F

Fonctionnement

Dépenses

L'enseignement professionnel vise à faire acquérir aux lycéens un premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V (brevet d'études professionnelles-BEP, certificat d'aptitude professionnelle-CAP, mentions complémentaires) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, mentions complémentaires).

Élaborée en partenariat et en concertation, l'offre de formation des lycées professionnels et des ALP constitue une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques. Elle est mise en cohérence avec les autres formations professionnelles (apprentissage, formation continue).

Les objectifs de la voie professionnelle visent à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école sans qualification et à augmenter le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La voie professionnelle doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs en offrant pour un maximum d'élèves la perspective d'obtenir un baccalauréat professionnel et, pour tous, celle d'obtenir un diplôme de niveau V en tenant compte des perspectives d'insertion dans les différents domaines professionnels. Elle doit encore soutenir le développement à l'entrepreneuriat et permettre des poursuites d'études en BTS pour les jeunes ayant un projet d'études supérieures motivé.

En ce sens, le plan de valorisation de la voie professionnelle adapté en 2019 implique une transformation de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement professionnel privés et publics se traduisant par :

- une rénovation pédagogique des enseignements ;
- une complémentarité entre formation professionnelle initiale et continue dans une dynamique de formation tout au long de la vie ;
- un renforcement des partenariats entre le système éducatif et les entreprises.

Dans les lycées professionnels privés et publics de Nouvelle-Calédonie, la carte des formations est désormais organisée du CAP au BTS dans une logique de filière.

Les crédits proposés au budget primitif 2022 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac au sein des lycées professionnels sous forme de subventions liées au projet éducatif en lycée professionnel.

Comme pour les collèges et lycées d'enseignement général et technologique, ces crédits sont versés sous forme de contribution obligatoire globalisée pour un montant total de **40,8 MF**. Ils couvrent ainsi :

- le remboursement des frais de stages en entreprise (hébergement - restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ; cotisations CAFAT pour la couverture des accidents ; fonds sociaux lycéens qui permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles ou directement aux élèves ;
- les subventions destinées à soutenir les cinq axes du projet d'établissement. Les lycées professionnels ont élaboré un projet d'établissement autour des mêmes thématiques destinées aux projets d'établissement dont les ateliers artistiques, les classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, l'aide à l'innovation et aux actions internationales, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), l'amélioration du climat scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, la sécurisation des parcours.

Investissement

Dépenses

Comme pour les collèges et lycées d'enseignement général et technologique, d'un montant global de **60,8 MF**, les dépenses d'investissement prévues concernent :

- une subvention globalisée d'équipements pédagogiques pour 27,2 MF ;
- une subvention globalisée d'équipement pédagogique informatique pour 33,6 MF.

Action A1106-05 : Besoins éducatifs particuliers

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	2 615 574	410 898	410 898	95%	410 298	-84%
(011) charges a caractere general	2 615 574	410 898	410 898	95%	410 298	-84%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 410 298 F

Fonctionnement

Dépenses

Les orientations 2022 manifestent la volonté de promouvoir une école inclusive qui donne une juste place à toutes et tous quels que soient son genre, ses difficultés, son origine sociale. Elles reprennent à l'identique celles qui n'ont pu être abouties en 2021, en raison des deux confinements. Dans cette optique, le service du VR-DGE en charge de la promotion de l'école inclusive, a inscrit des mesures fortes soutenir et animer les équipes d'établissement par une formation dite « de terrain » des enseignants qu'ils soient titulaires ou contractuels, par l'apport d'une aide technique aux équipes éducatives et enfin par la mise en place de formations de proximité à destination d'équipes volontaires.

Ainsi, les dépenses inscrites au titre de cette action concernent essentiellement des dépenses liées aux déplacements des personnels et s'élèvent à **0,41 MF**.

Action A1106-06 : Information et orientation

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	459 524	549 100	394 281	84%	460 000	0%
(011) charges a caractere general	459 524	549 100	394 281	84%	460 000	0%
DGE-VR						
Dépenses	2 595 041	2 239 764	2 178 054	95%	2 018 417	-22%
(011) charges a caractere general	2 595 041	2 239 764	2 178 054	95%	2 018 417	-22%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	1 611	-	-	100%	-	-100%
(20) immobilisations incorporelles	1 611	-	-	100%	-	-100%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 460 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Il s'agit des dépenses de télécommunication, d'eau et d'assainissement du Vice-Rectorat qui sont gérées par la DBAF dans le but de maîtriser les délais de paiement.

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 2 018 417 F

Fonctionnement

Dépenses

Le Centre d'Information et d'Orientation de Nouméa, avec ses antennes, est un service du VR-DGE qui centralise le travail de l'équipe de tous les psychologues de l'Education nationale de Nouvelle Calédonie. Afin de permettre à tous les personnels d'assurer leurs permanences dans les antennes et dans tous les établissements scolaires publics du territoire, et de travailler avec les partenaires internes et externes à l'école, de nombreux déplacements sont nécessaires. L'activité principale des PsyEN est donc sur un mode « nomade » et le budget « déplacements et frais de missions » représente la dépense la plus importante du service, bien que celle-ci soit toujours optimisée dans son organisation.

La documentation est un pôle central pour le CIO : recherche, gestion, communication et diffusion de l'information. L'évolution accélérée vers des pratiques numériques diminue d'autant l'activité presse et documentations papiers. L'investissement vers des abonnements numériques ainsi que l'accès à internet reste incompressible à ce stade, ainsi que la maintenance des copieurs et le transport dans les Iles.

Dans le cadre de leurs missions, les psychologues doivent pratiquer des bilans psychométriques auprès de certains publics. Les mallettes WNV sont des outils qui permettent d'appréhender un public qui communique peu ou mal verbalement. Ce bilan est d'autre part moins coûteux en temps que le WISC V utilisé plus classiquement. La pression montante de la demande nécessite l'achat d'une mallette WNV (ce test n'existe pas numériquement).

Action A1106-07 : Vie de l'élève

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	432 824 054	462 818 763	455 807 834	100%	477 118 953	10%
(011) charges a caractere general	6 811 482	4 290 096	4 266 406	93%	3 802 286	-44%
(65) autres charges de gestion courante	426 012 572	458 528 667	451 541 428	100%	473 316 667	11%
Investissement						
DGE-VR						
Dépenses	48 000 000	48 000 000	48 000 000	100%	34 000 000	-29%
(204) subventions d'equipement versees	48 000 000	48 000 000	48 000 000	100%	34 000 000	-29%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 511 118 953 F

Fonctionnement

Dépenses

Cette action concerne principalement le versement de contributions obligatoires de fonctionnement et d'urgence au profit des établissements, et qui à ce stade globalisées et s'élèvent à 358,3 MF.

Par ailleurs, pour la rentrée scolaire 2022, une priorité concernant le renforcement de l'encadrement éducatif dans les établissements est clairement affichée. Ainsi, il convient de consolider les dispositifs d'accompagnement éducatif à hauteur de 115 MF pour mettre à disposition des collèges des postes d'accompagnement éducatif. En effet, la réussite scolaire d'un nombre important d'élèves nécessite un accompagnement particulier que leur environnement familial n'est pas en mesure de leur apporter. A titre d'information, en 2021, la subvention a permis de financer 27 ETP. Au titre de ce dispositif, il convient également de prévoir des crédits liés aux déplacements des personnels de l'équipe mobile de soutien pour 0,24 MF.

Pour rappel, cette équipe est chargée d'apporter aide, conseil et information aux équipes de direction pédagogiques et éducatives dans le champ du climat scolaire et de la prévention de la violence en lien étroit et permanent avec les personnes spécialisées du service de la vie scolaire, de la santé et du social (SV3S) de la DGE-VR.

De plus, concernant l'action sociale au sein des établissements, la garantie d'une permanence d'assistante sociale hebdomadaire dans tous les établissements de Nouvelle-Calédonie nécessite d'inscrire 2,6 MF pour couvrir les frais de déplacement des assistantes sociales.

S'agissant du domaine de la santé scolaire, les frais de déplacement des infirmières sont évalués à 0,7 MF, afin que chaque établissement puisse bénéficier d'une couverture en moyens infirmiers et de la plus grande régularité dans les interventions.

Enfin, il convient d'inscrire une enveloppe de 0,2 MF au titre d'honoraires médicaux et paramédicaux.

Investissement

Dépenses

Ces crédits, d'un montant global de 34 MF, sont destinés à financer une subvention globalisée destinée à l'achat et au renouvellement des équipements relatifs l'accueil des élèves et au service général en lycée.

Action A1106-08 : Soutien et pilotage

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DBAF						
Dépenses	20 261 697	25 130 000	22 522 015	93%	23 600 000	16%
(011) charges a caractere general	20 261 697	25 130 000	22 522 015	93%	23 600 000	16%
DGE-VR						
Dépenses	373 534 973	392 094 750	388 707 226	100%	425 492 504	14%
(011) charges a caractere general	68 723 925	86 539 000	83 151 476	98%	54 936 754	-20%
(65) autres charges de gestion courante	304 600 000	305 555 750	305 555 750	100%	370 555 750	22%
(67) charges exceptionnelles	211 048	-	-	100%	-	-100%
Investissement						
DAPM						
Recettes	-	23 150 000	105 750 000	0%	76 200 000	
(13) subventions d'investissement	-	23 150 000	105 750 000	0%	76 200 000	
Dépenses	27 723 118	42 896 392	40 579 544	100%	160 000 000	477%
(20) immobilisations incorporelles	2 056 400	6 284 962	5 284 962	100%	80 000 000	3790%
(21) immobilisations corporelles	21 558 123	11 800 858	10 484 010	100%	-	-100%
(23) immobilisations en cours	4 108 595	24 810 572	24 810 572	100%	80 000 000	1847%
DGE-VR						
Dépenses	410 314 328	126 892 300	124 228 177	98%	36 985 542	-91%
(20) immobilisations incorporelles	11 136 045	4 266 500	4 266 500	98%	1 770 000	-84%
(21) immobilisations corporelles	259 898 540	121 773 834	119 109 711	96%	35 215 542	-86%
(23) immobilisations en cours	139 279 743	851 966	851 966	100%	-	-100%

Direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM)

Recettes : 76 200 000 F

Dépenses : 160 000 000 F

Investissement

Recettes

Cette recette concerne la participation de l'Etat dans le cadre du contrat de développement 2017-2022 Etat/Nouvelle-Calédonie sur l'une des nouvelles opérations labellisés « trajectoire 5.0 ».

Il s'agit ici de la rénovation des lycées Jules GARNIER et Auguste ESCOFFIER. Le montant total de l'opération s'élève à 1 358 MF avec une participation de l'Etat de 605 MF. Le montant inscrit en dépense pour cette opération est de 200 MF et le montant inscrit en recette s'élève à 76,2 MF.

Dépenses

Le montant de 160 MF concerne l'opération « rénovation des lycées Jules GARNIER et Auguste ESCOFFIER », inscrite sur contrat de développement 2017-2022. Il permettra de lancer les études de

MOE pour le lycée ESCOFFIER pour 30 MF et de poursuivre le financement des études et travaux sur le lycée Jules GARNIER pour 130 MF.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 23 600 000 F

Fonctionnement

Dépenses

Il s'agit des dépenses d'électricité, de télécommunication, d'eau et d'assainissement du Vice-Rectorat qui sont gérées par la DBAF dans le but de maîtriser les délais de paiement.

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 462 478 046 F

Fonctionnement

Dépenses

Cette action concentre d'une part le versement de certaines subventions transverses.

Ainsi, en matière de transport scolaire, alors qu'une réflexion est conduite afin d'améliorer la qualité du service rendu aux élèves et de prendre en compte la réalité du temps scolaire au travers des financements accordés aux différents prestataires, et, dans l'attente de la mise en place d'une législation en ce sens, il est sollicité pour l'attribution des subventions 2022, une inscription de **304 MF** afin de poursuivre cette mission de service public.

Il est également prévu le versement de contributions obligatoires aux charges de sécurité des établissements pour la somme globale de **65 MF**, des subventions d'intervention au bénéfice des associations pour **1 MF**. D'autre part, cette action transverse regroupe des autorisations d'engagements et qui correspondent aux dépenses de fonctionnement liées au PPI. Il s'agit notamment de crédits liés à l'entretien courant des bâtiments pour **10 MF** et des dépenses d'honoraires et de conseils numériques scolaires pour **2 MF**.

Enfin, cette action de soutien et de pilotage regroupe diverses dépenses transversales de fonctionnement courant et essentielles au VR-DGE pour **43,4 MF**.

On y retrouve notamment :

- les dépenses de maintenance du matériel d'imprimerie essentiel pour les examens pour 1,9 MF ;
- les crédits destinés à la maintenance des logiciels de la direction pour 3,5 MF ;
- les dépenses liées au nettoyage des locaux pour 8 MF ;
- les dépenses liées à la maintenance des biens pour 2,9 MF ;
- l'achat des fournitures administratives du personnel administratif soit 3,8 MF ;
- les frais postaux pour 2,7 MF.

Mais également, dans le cadre d'actions de conseils ou de soutien aux établissements, les frais de mission et de déplacements des personnels engendrés tels que les agents comptables, personnels des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ou tutelle), ou par le pilotage académique (inspection 2 D et délégations) pour 2,21 MF.

Investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement 2022 sont liées au plan pluriannuel des Lycées. Initialement prévu pour la période 2013-2017, ce plan pluriannuel des investissements (PPI) des lycées a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2019. Pour la période 2020-2024, un nouveau PPI est mis en œuvre depuis le BP 2020.

Les objectifs de ce second PPI sont les suivants :

- poursuivre les opérations de mise aux normes relatives à la sécurité des biens et des personnes (Mise aux normes des machines-outils, sécurité incendie, respect des normes dans les ERP, électricité, gaz) ;
- poursuivre l'entretien du patrimoine bâti initié depuis le transfert du second degré en 2012 ;
- poursuivre les opérations de mise en sûreté dans les établissements qui font l'objet de vols, de dégradations récurrentes (clôtures, caméras de surveillance, dispositifs de détection, d'alarmes, éclairages etc...). Celles-ci s'effectuent en liaison avec les services de police et de gendarmerie pour compléter les dispositifs existants ;
- améliorer le cadre de vie des élèves en rénovant notamment les internats, les cuisines et salles de restauration, les foyers qui contribuent à l'amélioration du climat scolaire ;
- adapter les locaux des établissements aux évolutions de la carte des formations.

Les budgets très contraints des années 2020 et 2021 n'ont pas permis de financer les travaux nécessaires qui relèvent de l'entretien normal du patrimoine bâti à charge du propriétaire.

Ainsi, les bâtiments et les équipements se sont dégradés et certains présentent des dysfonctionnements qui nécessitent des mises aux normes afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Le programme de travaux 2022 du PPI des lycées s'inscrit tout d'abord dans la démarche prioritaire de mise aux normes des bâtiments et des équipements et du renforcement de la sûreté.

Il contient d'une part, les opérations dans les lycées telles que la mise aux normes du parc des machines-outils dans les lycées professionnels, divers travaux de mise aux normes dans les lycées Attiti et Augustin Ty à Touho notamment, l'aménagement de l'entrée et le renforcement de la sûreté au lycée de Touho ainsi que la 1ere tranche de travaux de rénovation des couvertures du lycée Attiti.

D'autre part, les nouvelles opérations du PPI 2020-2024 seront engagées au cours de cette année afin de répondre à des besoins immédiats et de réaliser les programmes et études qui généreront les travaux plus conséquents des années suivantes, notamment la continuation de la rénovation de l'internat de Touho initiée en 2016.

Des études sont par ailleurs lancées sur les premiers établissements rénovés, afin de remédier à la dégradation des infrastructures numériques, et prendre en compte les nouveaux besoins en matière de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

L'amélioration du cadre de vie et du bien-être des élèves conduisent à faire évoluer les usages du numérique. Ainsi, les lycées Garnier, Escoffier et Grand Nouméa bénéficieront d'une mise à jour des capacités d'usage du numérique pour les élèves sur leur temps libre, ainsi que pour les enseignants, permettant un accès facilité aux ressources en ligne.

Une campagne d'audit et de recueil des besoins permettra d'évaluer les travaux nécessaires pour ajuster les moyens des établissements en accord avec les nouveaux usages et pallier à l'obsolescence des matériels et infrastructures. Cette campagne s'organisera en accord avec les dates des rénovations déjà effectuées, soit en premier lieu le lycée Augustin Ty de Touho.

Action A1106-09 : Enseignement des langues et de la culture kanak

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisé au 31/12	INSCRIPTION BP 2022	Evolution BP 2022 / CA 2020
Fonctionnement						
DGE-VR						
Dépenses	3 521 512	3 988 312	2 644 182	56%	2 431 488	-31%
(011) charges a caractere general	3 521 512	3 988 312	2 644 182	56%	2 431 488	-31%

Direction générale de l'enseignement - Vice-Rectorat (DGE-VR)

Dépenses : 2 431 488 F

Fonctionnement

Dépenses

Depuis 2018, le SELK s'est attaché au titre de cette action à recentrer ses missions autour de la formation des enseignants qui inclut la collaboration avec des organismes de formation, ainsi que la poursuite de l'élaboration de ressources et outils pédagogiques.

Ainsi les crédits alloués à cette action concernent en priorité la formation des enseignants pour un montant global de 2 MF, restent de loin la pierre angulaire de ce budget puisqu'ils intègrent le suivi personnalisé des enseignants et les formations à la didactique des langues vivantes. Le budget dédié plus spécifiquement au suivi et à la formation des professeurs s'élève à 0,4 MF, majoritairement composé de frais de déplacement induit par les formations et ceux de l'équipe du SELCK pour l'accompagnement sur le terrain des équipes enseignantes.

La seconde priorité du budget est dédiée à l'élaboration d'outils pédagogiques, qui consistera en 2022 en la publication d'un document d'accompagnement pédagogique à destination des professeurs de langues kanak en lycée. A ce titre la somme de 0,3 MF est inscrite.